



Conseil municipal du 03 juillet 2023

Délibération n°58-23

Objet : Cession des parcelles BK 221 et BK 222, angle avenue du Souvenir et avenue de Verdun (îlot la Poste)

Date de convocation : 26/06/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Patricia BONNET-GONNET

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT-Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET –Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Christian CECILLON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents : Véronique MERLE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

I. LE CONTEXTE

Après l'attribution de l'Appel à Manifestation d'intérêt au projet de LINEA CONSTRUCTION, il s'agit de céder les parcelles BK 221 ET BK 222 pour la somme de 875 000 € au profit de ce promoteur immobilier, suite à son offre en date du 16 mai 2023.

Cette offre est en phase avec l'évaluation du service France Domaine en date du 17 octobre 2022, avec une estimation à 460€/ m2 de SDP construite. L'offre de LINEA s'élève à 448€/ m2 de SDP construite, avec une offre à 875 000€ pour 1950 m2 de SDP construite.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé d'approuver la cession des parcelles BK 221 et BK 222 au promoteur LINEA CONSTRUCTION en vue de la construction d'un projet immobilier de 22 logements comprenant 5 logements en accession abordable, 44 places de stationnement en sous-sol ainsi que des rez-de-chaussée commerciaux sur l'ensemble

de l'opération pour un montant de 875 000€. Les frais de notaires restent à la charge de l'acquéreur.

L'acte authentique constatant la réalisation de la vente sera reçu par l'étude de Maître Caroline PRUD'HOMME FELLENS, 2A boulevard André LASSAGNE à Brignais.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Promesse de vente : juin 2023
- Dépôt du permis de construire : juillet 2023
- Accord du permis de construire : novembre 2023
- Purges des recours : février 2024
- Vente définitive : mars 2024
- Début commercialisation : février 2024
- Démarrage travaux : juin 2024
- Livraison : janvier 2026

La commission *Aménagement du territoire*, réunie le 19 juin 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Gaël DOUARD,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE **CÉDER** les parcelles BK 221 et BK 222 au promoteur LINEA CONSTRUCTION pour la somme de 875 000 € ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le compromis ou la promesse de vente, l'acte authentique de vente toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Mornant, le 03 juillet 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER